

CHAMPIONNATS DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2023

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 8 au 11 décembre 2022

LIEU Place Bell

.....
HÔTE: CPA Laval

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-22-005

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 10 novembre 2022, 16h. (HAE (UTC 04-00))

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES.....	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	5
INSCRIPTIONS.....	6
DROITS D'INSCRIPTION	6
CONTENU DE PROGRAMME	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	7
HÉBERGEMENT.....	7
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	7
MUSIQUE.....	9
VIDÉO	10
PRIX	10
COSTUMES	10
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	10
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	11
COVID-19.....	11
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION.....	12
TIRAGES AU SORT.....	12
CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA	12
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA.....	12
(...) LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA.....	12
Épreuves en simple chez les Dames	14
Épreuves en simple chez les Messieurs	15
Épreuves en Couple	16
Épreuves en Danse.....	17
Épreuves en Patinage Synchronisé	18

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats Sans-Limites à Novice de Section Québec – Patinage Canada 2023 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#). Les catégories non qualificatives des championnats de section se déroulent lors de cette compétition.

Les règlements qui régissent les Championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

La réalisation des Championnats Sans-Limites à Novice de Section Québec – Patinage Canada 2023 sera élaboré selon les règles sanitaires et les restrictions qui seront en vigueur dans la ville Laval et de la province du Québec au mois de décembre 2022.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnateur aux compétitions :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Alexandre Faucher
514 252-3073 poste 3597
afaucher@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :
Représentante technique :
Spécialiste de données en chef :
Spécialiste de données informatiques en chef:

Manon Chartier
Brigitte Delisle
Francine Tanguay
André Voyer

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Place Bell Glaces communautaires 1950, rue Claude-Gagné Laval (Québec) H7N 5H9	100 x 200 pieds (Glace Olympique) 85 x 200 pieds (Glace d'entraînement/LNH)
Nom de la patinoire de pratique	
Aréna Pierre-Creamer 1160, boulevard Pie-X Laval H7V 3B5	85 X 185 pieds

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats de section, permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque Section qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique.

La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité organisationnel avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale, et l'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les Championnats de section doivent être terminés au plus tard 7 jours avant le début des Défis de Patinage Canada de l'année de patinage en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Junior Dames programmes combinés et Senior Dames programmes combinés ne sera pas permis.

Pour le patinage Synchronisé, le Club peut inscrire des équipes dans plus d'une Catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle Catégorie à laquelle elles sont inscrites, elles remplacent au moins 50 % des patineurs (le calcul ne comprend pas les remplaçants) et présentent un programme différent sur une autre musique;

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

En ce qui concerne les Événements de Qualification de patinage synchronisé menant aux Championnats Nationaux de Patinage ou à Coupe Canada, jusqu'à 25 % de l'équipe (quatre patineurs d'une équipe comptant seize patineurs et trois patineurs d'une équipe comptant douze patineurs) peuvent être membre de membres différents de l'ISU que le Canada, pourvu que ces patineurs aient un permis du membre respectif de l'ISU auquel ils appartiennent. Les exigences en matière de citoyenneté canadienne ou de résidence ne s'appliquent pas à ces patineurs. Les remplaçants ne sont pas inclus dans le calcul aux fins du pourcentage.

La participation des équipes en Patinage Synchronisé est obligatoire pour avoir un accès aux compétitions nationales.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats Sans-Limites à Novice de Section Québec – Patinage Canada 2023 doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE :** [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

REMPLAÇANTS (Patinage synchronisé seulement)

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance :

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes placent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant **le 10 novembre précédent** les Championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION :** Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veillez consulter [INSCRIPTION](#)

INSCRIPTIONS

Simple, Couple, Danse, Patinage Synchronisé : Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant :

Veillez noter que SportNroll a changé de nom pour Spdex. Le processus d'inscription reste malgré tout le même.

[Inscription](#)

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **jeudi le 10 novembre 2022 à 16 h. (HNE (UTC-04:00))**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour le patinage synchronisé, seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats seront autorisés à patiner aux Championnats Nationaux Novice 2023 de Patinage Canada ou à Coupe Canada 2023. **Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit.** Le nombre permis de remplaçants est de quatre par équipe. Les remplaçants doivent être inscrits avec le reste de l'équipe avant le **jeudi 10 novembre 2022 à 16 h.**

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de services (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

	Avant le 10 novembre 2022 16h
Simple	
Pré-Novice et Novice	255 \$
Sans Limites à Juvénile	160\$
Couple et Danse	
Pré-Novice et Novice	150 \$ / partenaire
Juvénile Danse	150 / partenaire
Juvénile Couple	95\$ / partenaire
Pré-Juvénile Danse	
Patinage Synchronisé	
Équipe	225\$
Patineur	25\$

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **lundi 28 novembre 2022, 16h**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au lundi 28 novembre 2022, 16h 01**, seront applicables.

- Simple (à venir)
- Couple (à venir)
- Danse (à venir)
- Patinage Synchronisé (à venir)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION

Une pratique officielle sera prévue pour chaque épreuve qualificative

Simple : Pré-Novice , Novice

Couple et danse : Pré-Novice , Novice

Patiange Synchronisé : Novice, Ouvert, Intermédiaire

HÉBERGEMENT

Veillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et un accompagnateur, soit un total de quatre personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

Dans le cas où l'équipe possède deux entraîneurs, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le second entraîneur et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Dans le cas où l'équipe ne possède qu'un entraîneur, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe se tient à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

L'accompagnateur est a accès aux vestiaires SEULEMENT; il lui est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Remise obligatoire des CD lors de l'accréditation.

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires, les clés USB ou encore les fichiers MP3** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à : afaucher@patinage.qc.ca

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Si vous désirez faire l'achat de vidéos des performances de vos enfants, vous devez en faire l'achat sur Sportnroll en utilisant le même lien que pour l'inscription. Nous vous ferons parvenir les vidéos par courriel la semaine suivant la compétition.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

ENTRÉE :

12 ans et plus	10\$/jour	Passeport	25\$/3 jours
5 à 11 ans	5\$/jour		30\$/4 jours
Moins de 5 ans	Gratuit		

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire) et du passeport vaccinal. Ils doivent porter leur carte photo ainsi que le bracelet autour du cou en tout temps.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats à la suite de leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats Sans-Limites à Novice de Section Québec – Patinage Canada 2023.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

- 1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le 10 novembre 2022. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- 2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- 3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

CHOIX DES CONCURRENTS LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA

Le choix des concurrents des Championnats de la Sous-Section Québec - Patinage Canada 2023 qui sont éligible aux Championnats Sans Limites à Novice de la Section Québec - Patinage Canada 2023 ont été choisi de la manière suivante lors des Championnats de Sous-Section 2023, présenté en novembre 2023 à Sainte-Marie:

(a) PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES

Les **54 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats Sans Limites à Novice de la Section Québec – Patinage Canada 2023. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novice Dames.

(b) PATINEUSES NOVICE DAMES

Les **36 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats Sans Limites à Novice de la Section Québec – Patinage Canada 2023. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice Dames.

(c) AUTRES DISCIPLINES

Les participants des autres disciplines pourront accéder aux Championnats Sans Limites à Novice de la Section Québec - Patinage Canada 2023, qui auront lieu à Laval. Leur participation aux championnats de Sous-Section est par le fait même obligatoire, sauf s'ils respectent les conditions des points (d) et/ou (e)

(d) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION SELON LES RÈGLES DE PATINAGE CANADA

Patinage Canada octroie des exemptions pour les championnats de section. Tous les détails sont présentés à la section 12 du règlement de compétitions de Patinage Canada. Les patineurs bénéficiant d'une exemption de championnats de section reçoivent automatiquement une exemption pour les championnats de Sous-Section Québec, le cas échéant.

(e) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC

Patinage Québec peut octroyer des exemptions de concourir lors des championnats de Sous-Section. Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de Sous-Section pourront s'inscrire aux épreuves de Section sans autre forme de qualification.

Une liste des exemptions sera établie par le directeur Haute performance, en consultation avec le président de Patinage Québec, le vice-président Haute performance et la direction générale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Pré-Novice dames	Novice dames
Sous-Section 2023 (a, b,)	54	36
Exemption Patinage Canada (c)	À venir	À venir
Exemption Patinage Québec (d)	À venir	À venir

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS SANS-LIMITES À NOVICE DE SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA 2023.

Épreuves en simple chez les Dames

- a) Novice**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- b) Pré-Novice**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)
- c) Juvénile moins de 14 ans**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE**: Être âgé de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- d) Pré-Juvénile moins de 11 ans**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- e) Sans Limites moins de 10 ans**
- (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- f) Sans Limites moins de 9 ans**
- (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e) de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- g) Sans Limites moins de 8 ans**
- (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e) de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
 - (iii) Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

h) Sans Limites moins de 7 ans

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e) de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

a) Novice

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

b) Pré-Novice

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

c) Juvénile moins de 14 ans

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE**: Être âgé de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

d) Pré-Juvénile moins de 11 ans

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

e) Sans Limites moins de 9 ans

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Couple

a) Novice

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 10 (Senior Argent) de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Aucune limite
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

b) Pré-Novice

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

c) Juvénile

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme libre d'une durée 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.).

Épreuves en Danse

a) **Novice**

- (i) **TEST** : Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 8 (Senior Argent) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 19 ans pour les Dames et de moins de 21 ans pour les Messieurs le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé **Paso Doble** et **Valse Viennoise** et danse libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

b) **Pré-Novice**

- (i) **TEST** : Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé **Rocker Foxtrot** et **Kilian** et danse libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

c) **Juvenile**

- (i) **TEST** : Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de danse juvenile ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- (iii) Danses sur tracé **Tango Fiesta** et **Foxtrot**. et danse libre d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

Page Break

(f) **Pré-Juvenile**

- (i) **TEST** : Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de danse pré-juvenile ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- (iii) Danses sur tracé **Baby Blues** et **Swing**.

Épreuves en Patinage Synchronisé

A) OUVERTE

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 4 min. (+ ou – 10 sec.)

B) INTERMÉDIAIRE

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

C) NOVICE

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs de l'équipe doivent avoir moins de 16 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 30 sec.

D) JUVÉNIL (STAR 6)

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.